/r d'état An**aptiblique**  ÉTAT FRANÇAIS

Pout du Bable

ZAUX-ARTS

DISTORION

DES TENGCEO L'ALOUTEOTURS

Burelo A. I. Amidenis Historiques

(1 des Siles

Palais-Royal, le.....194.....

hout du biable herens. Youralet

## MOTIFICATION

Par arrêté en date du 30 14 mil 1942.

Ministre, M. le/Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale a inscrit sur

la liste des sites dont la conservation présente un intérêt

général : l'ensemble constitué constitué à Mercus-Garrabet (Ariège), par le Pont du Diable et ses ouvrages annemes de la rive droite, le plan d'eau de l'Ariège, et les rives de sette rivière sur une profondeur de 25m et sur une lengueur de 50m, tant en amont qu'en aval du Pont.

Le présent arrêté annule et remplace celui du 26 février 1942.

Monsieur BONIS, Architecte des M.H.

367-41. (4)